

Page fédérale – Avril 2008

Sa valise... !

Dimanche 09 mars : Réunion de travail de l'European Microlight Federation (EMF), à Madrid.

Dimanche 16 mars : Conférence Générale d'Europe Air Sport (EAS), à Cologne.

Parcourir des milliers de kilomètres pour rejoindre les villes européennes où se joue notre avenir, rédiger des pages entières d'interventions et de rapports, afin d'exprimer nos volontés, nos opinions et tenter d'influer sur le cours des choses, voilà parmi tous ses devoirs l'une des missions devenue essentielle du Président de la FFPLUM.

Les centres de décisions ne sont plus en effet aujourd'hui uniquement en France. Nous devons savoir être convaincants au niveau européen si nous voulons encore bien vivre chez nous... C'est-à-dire, pour les pilotes d'ULM français, continuer de voler comme nous le faisons actuellement. Se cacher dans nos petits chez soi pour se faire oublier, c'est une tactique qui n'est plus efficace à l'ère de l'Union Européenne. Bien au contraire, il s'agit de parler haut et fort, de nous faire connaître et reconnaître, de nous faire accepter et craindre, respecter et entendre... au risque sinon d'être broyé par la moulinette technocratique.

A Madrid, le consensus s'est renforcé pour reconnaître la pertinence du choix politique de tout faire pour le maintien de l'Annexe II dans sa version actuelle, depuis Décembre 2007. En effet, la relative complexité, vue à travers bien évidemment nos yeux d'ulmistes, de la réglementation sensée être mise en place prochainement par l'EASA pour les aéronefs de plus de 450Kg de MTOW (472,5 avec parachute de secours) vient de convaincre la grande majorité des membres de la communauté des pilotes d'ULM européens et même des constructeurs, qu'il n'y avait pas encore lieu de nous précipiter dans les griffes de l'Agence Européenne. Les membres de l'EMF ont donc décidé de maintenir leur pression pour le maintien de l'Annexe II à long terme, ainsi que pour encourager la création d'une classe supplémentaire, de type LSA (à ne pas confondre avec les ULM actuels), pour ceux de nos pilotes qui souhaitent voler « plus lourd », sans être soumis à une réglementation trop complexe.

A Cologne la semaine suivante, se sont succédés devant l'assemblée des membres d'EAS plusieurs personnalités de l'EASA, venues exposer ce qu'elles ont créé, ce qu'elles sont en train de créer et ce qu'elles envisagent de créer. Elles ont assuré vouloir beaucoup de bien à l'Aviation Légère... Prenons acte ! Mais constatons par ailleurs que leurs affirmations sont malheureusement en contradiction avec les faits car, une fois encore, vue au travers de nos yeux de propriétaires et de pilotes d'ULM français, la réglementation qu'ils mettront en place dans quelques temps est loin d'être aussi simple et adaptée qu'ils voudraient nous le faire croire.

A cette occasion, il nous a été annoncé la mort programmée de l'Annexe II, soi-disant voulue par les « hommes politiques », qui ne voudraient pas, dans le cadre européen, et dans leur soif d'harmonisation ou de standardisation, laisser subsister exemptions, particularités et exceptions ; même « intelligentes ».

Soit ! Mais, outre le fait qu'aucun calendrier n'a pu nous être précisé, il nous a été aussi dit que la procédure de révision du texte actuel, qui devra mêler Parlement Européen, Commission Européenne, Conseil Européen et EASA, risque de prendre beaucoup de temps. De plus, rien n'étant aujourd'hui prêt sur le plan technique, aucun projet n'ayant été préparé et aucune consultation n'ayant été encore menée ou même débutée pour l'intégration au sein d'une réglementation commune européenne de près de 40 000 aéronefs ULM (aussi différents les uns des autres que les paramoteurs et les multi-axes) nous pouvons raisonnablement penser qu'il reste encore quelques belles années pour l'Annexe II. Elle est actuellement **notre seule véritable garantie** de continuer de voler en France sous **le régime déclaratif** que nous connaissons.

Nous allons donc continuer et même renforcer notre lobbying auprès de nos députés européens et les institutions européennes afin que cette situation, qui nous satisfait, perdure ! L'éventualité d'une modification ou d'une disparition de l'Annexe II ne peut cependant être totalement exclue ; il nous faut donc nous y préparer calmement, dans le cadre de l'EMF, force de proposition puissante et riche de l'expérience de ses 24 membres. Il faudra agir pour qu'une éventuelle future réglementation nous concernant ne se fasse pas à notre détriment... et pour notre part nous y sommes déterminés !

Le VRP de l'ULM qu'est devenu le Président de la FFPLUM, continuera donc à voyager à travers la France et l'Europe ; et son outil de travail le plus indispensable restera... sa valise !

Bons Vols

Dominique Méreuze
Président de la FFPLUM